



DEPPS | UN ATELIER POUR RENFORCER L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA PLANIFICATION FAMILIALE .

Du 25 au 27 mars 2026, Yamoussoukro a accueilli un atelier multi-acteurs consacré à la définition et à la validation d'une stratégie de plaidoyer visant à accroître l'implication du secteur privé dans l'offre de services de planification familiale en Côte d'Ivoire.

Organisée dans le cadre du projet DynPASS-PF (« Dynamisation du secteur privé pour l'amélioration des services sanitaires de base – Planning Familial »), cette rencontre s'inscrit dans la coopération ivoiro-allemande, avec l'appui financier de la KfW. Lancé en mai 2025 pour quatre ans, le projet cible l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes de 15 à 49 ans, avec une attention particulière aux adolescents et jeunes des zones vulnérables.

Sous la coordination du Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME), la mise en œuvre est assurée par la FENOSCI, l'AIMAS et l'AIBEF, trois organisations expérimentées dans le domaine.

Les discussions ont porté sur le rôle du secteur privé, l'amélioration des données sanitaires et les contributions des organisations de marketing social et de franchise.

La Direction des Etablissements Privés et des Professions (DEPPS) représentée par Mme GNAN Lucette, chef du service Prospective, Planification, Suivi-Evaluation, a présenté une communication sur le thème : « Le secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire, défis et perspectives pour l'amélioration des données et de l'information sanitaire ».

Selon la DEPPS, le secteur privé représente environ 40 % de l'offre de soins, mais son intégration dans le système national d'information reste faible, avec seulement 13 % des données transmises. Cette situation limite la planification, la prise de décision et la visibilité de sa contribution. Malgré des réformes, dont la fermeture de cliniques illégales, peu d'établissements privés transmettent leurs données.

Les défis identifiés sont réglementaires, techniques, organisationnels, humains et financiers. Toutefois, des opportunités existent : 1 207 établissements privés de santé (ESPr) disposent déjà d'un code identifiant unique dans le système DHIS2, sur les 1 547 autorisés. Les perspectives incluent la digitalisation, la formation de points focaux au niveau déconcentré et l'application de sanctions en cas de non-transmission. Pour la DEPPS, l'amélioration des données du secteur privé est essentielle à l'efficacité du système de santé.





ACCÈS AUX SOINS EN SANTÉ MENTALE : UN DIALOGUE MULTI-ACTEURS ENGAGÉ À ABIDJAN.

Le Programme National de Santé Mentale (PNSM) a ouvert, ce mardi 31 Mars 2026, un atelier de dialogue multi-acteurs au Silver Moon Hôtel, autour du thème : « Accès aux soins et aux médicaments pour les troubles mentaux et neurologiques ».

Cette rencontre vise à réunir les principaux acteurs du secteur de la santé afin de réfléchir aux défis liés à la prise en charge des troubles mentaux et neurologiques en Côte d'Ivoire, notamment en matière d'accessibilité des soins et de disponibilité des traitements.

L'atelier enregistre la participation de plusieurs institutions publiques et partenaires techniques, parmi lesquels la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), représentée par Mme Coulibaly Mama, Chef de service réglementation à la Sous-direction des Professions de Santé (SDPS). L'atelier se poursuit jusqu'au mercredi 1er avril 2026.



JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé célébrée le 07 avril de chaque année, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) réaffirme son engagement constant en faveur de la sécurité sanitaire des populations protection de la santé des populations.

À travers l'opération « Zéro clinique illégale d'ici 2025 », menée entre octobre 2022 et décembre 2025, Sous l'impulsion du Ministre Pierre DIMBA, Ministre de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, la DEPPS a intensifié ses actions de régulation et d'encadrement du secteur privé et des professions de santé.

Cette initiative a permis d'assainir significativement l'environnement des soins, en veillant à la conformité des établissements et à la reconnaissance officielle des professionnels de santé pour un exercice de qualité et dans la légalité.

Ces efforts traduisent la volonté du MSHPCMU de garantir aux populations un accès à des services de santé fiables, sécurisés et respectueux des normes en vigueur. Ils participent également au renforcement de la confiance entre les usagers et les acteurs du système de santé.

En cette Journée Mondiale de la Santé, la DEPPS invite les professionnels, les établissements privés de santé et la communauté à poursuivre cet engagement pour le bien-être de tous.

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »





LA GESTION DES DÉCHETS SANITAIRES AU CŒUR DES DÉBATS À GRAND-BASSAM.

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a pris part à l'atelier de réflexion sur le modèle économique et la pérennisation du projet de gestion des déchets sanitaires, qui s'est tenu les 08 et 09 avril 2026 à Grand-Bassam.

Présidée par Dr Doh Épouse Gagné Eugénie, Conseillère Technique représentant le Ministre de la Santé, cette rencontre a réuni les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs du secteur privé.

Les travaux ont permis de poser les bases d'un système national intégré, écologique et durable de gestion des déchets sanitaires, reposant sur la mise en place de centres régionaux de traitement et un partenariat public-privé.

Au cours des échanges, la DEPPS a souligné la nécessité d'une implication effective des établissements sanitaires privés et du renforcement du cadre de régulation du secteur.

L'atelier a abouti à des recommandations majeures, notamment la finalisation du modèle économique, l'organisation de la chaîne de collecte et de traitement des déchets, ainsi que la consolidation du cadre institutionnel.

La DEPPS réaffirme son engagement à accompagner la mise en œuvre de ce projet structurant, au bénéfice de la santé publique et de la protection de l'environnement.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires



NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdeps2@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle**

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES